

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mario Paré

<https://www.cadre21.org/membres/fd0c27cac04912575b449bff>

Date d'obtention : 2024-05-17 13:14:56

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

- Que cela permet une prise en charge rapide de la victime et des jeunes impliqués dans la situation et la méthode d'intervention Sexto permet d'uniformiser les interventions et de limiter rapidement la propagation des vidéos ou images. De plus il ne faut jamais regarder les vidéos.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Elle va me permettre d'intervenir de façon structuré dans un cadre précis tout respectant la victimes et les personnes impliquées. Elle va me permettre d'intervenir pour la sécurité et le bien-être des jeunes en partenariat avec le service de police et le DPCP. La formation va également me permettre de mieux renseigner les jeunes et les parents si nous avons à traiter un cas de Sexto dans notre établissement.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

Que nous n'intervenons pas à titre de mandataire pour le service de police, nous intervenons en respectant notre devoir et notre responsabilité au sens de la loi. De plus je vais intervenir en respectant les 4 éléments essentiels : l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue du partage. Puis comme mentionné plus haut, il est très important de ne jamais regardé la vidéos ou les images.